N°8

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance exceptionnel du 24 novembre 2017

Le vendredi 24 novembre 2017 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 17 novembre 2017, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BAETCHE	Mme BERTHOUT	Mme COHEN-SOLAL
Mme GABADOU	Mme HAUTVAL	Mme KALOUSTIAN
Mme LEMARDELEY	M. SOPPELSA	M. STOPPA-LYONNET
M. TIBERI		

Excusés ayant donné pouvoir : M. AUDOUIN à Mme LEMARDELEY, M. ISARE à Mme GABADOU, Mme LAINGUI à M. TIBERI

Absent : M. CASANOVA

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 15 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF.

1. Désignation du secrétaire de séance.

2. Approbation du budget primitif de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'exercice 2018.

I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Corinne GABADOU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

II. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5e ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2018.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Jacques SOPPELSA, Conseiller du 5e arrondissement.

M. Jacques SOPPELSA la remercie, et salue l'arrivée de M. Alexandre BAETCHE, Conseiller du 5e arrondissement. Il distingue la section d'investissement de la section de fonctionnement du budget primitif.

La section d'investissement présente un montant identique à ceux des dix dernières années, pour 168.003 €. Il se répartit ainsi :

- Conseils de quartier : 33.056 euros. Cette somme est distribuée équitablement entre les Conseils (4 dotations de 8.264 euros), afin de concrétiser divers aménagements sur l'espace public. Quelques crédits non consommés entre 2014 et 2016 ont été récupérés.

- Dotation forfaitaire d'investissement : 134.947 euros. Ces crédits sont traditionnellement consacrés à l'entreprise de travaux ponctuels en Mairie, dans les écoles et dans les crèches.

La section de fonctionnement comprend deux entrées : la Dotation d'Animation Locale, et la Dotation de Gestion Locale, pour un total de 5.428.827 euros, soit une baisse de 4,40 % par rapport à l'année précédente.

La DAL voit ses crédits ainsi affectés :

- 13.224 euros pour les Conseils de quartier, pour des dépenses relatives à l'achat de fournitures. Cette dotation est également divisée équitablement entre les quatre Conseils, pour 3.306 euros par quartier.

- 140.428 euros pour l'animation locale, soit une baisse de 2,31 %. Il s'agit de sommes allouées aux concerts, ou aux spectacles d'enfants de fin d'année.

- 227.200 euros pour les travaux d'urgence sur les équipements de proximité (bibliothèques, crèches, écoles, équipements sportifs, etc.).

Il remarque une baisse de 2,97 % de la DAL par rapport à l'année précédente : celle-ci s'explique par deux facteurs. D'une part, elle est liée à la baisse des crédits des missions locales, fondés sur des critères objectifs qui demeurent identiques. Ces critères sont, entre autres, la population légale (60.965 habitants dans le 5e arrondissement en 2017), le nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence (1.287 €), et les effectifs scolaires du premier degré. Ces critères expliquent une diminution de 2,97% pour ces crédits.

Il note également la baisse des crédits alloués aux travaux urgents, liée à la modification de l'application de la règle de calcul retenue par la Direction des Finances et des Achats, qui correspondrait à la moyenne des montants mandatés sur les trois dernières années.

Les crédits alloués aux Conseils de quartier demeurent identiques à ceux des années précédentes.

Le montant de la DGL s'élève à 5.047.975 euros : il s'agit des crédits assurant le fonctionnement de plus de 110 équipements de proximité. Il remarque une diminution de 4,21% de ce montant, résultant de trois types de situations :

- Certains secteurs voient leurs crédits inchangés, comme l'Administration générale, le Conservatoire (145.773 euros), les bibliothèques (35.164 euros), les bains-douches (15.100 euros) ;

- D'autres voient leurs crédits en légère augmentation, comme l'école maternelle (+4,32%, avec 117.000 euros), les écoles élémentaires (+4,11%, 185.000 euros), les salles de sport (28.153 euros) et les crèches (+1,70%). Les espaces verts voient également leur dotation augmenter de 4,73%. Il observe une augmentation de +1527% des crédits alloués aux terrains de sport, soit 586 euros, pour la maintenance d'un mât d'éclairage.

- Enfin, il observe des diminutions pour les fluides énergétiques (-5,72%), les centres d'animations (-10%), et la Maison des Associations. Il indique que la diminution des centres d'animation est liée à une réforme introduisant davantage de flexibilité et de rationalisation. Il évoque la disparition de la Maison des Associations, au profit de la centrale.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris et Conseillère du 5e arrondissement, le remercie pour cet exposé. Elle demande à quoi sont consacrés les budgets d'investissement dans les Conseils de quartier, et souhaite obtenir, pour information, une liste des travaux entrepris.

Mme Florence BERTHOUT demande à M. Jacques SOPPELSA de lui fournir ces détails.

M. Jacques SOPPELSA dresse la liste des projets entrepris par les Conseils de quartier dans ce domaine.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne voit pas de lien entre les travaux cités et les Conseils de quartier ; elle demande si ces derniers sont à l'origine de ces entreprises.

Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, précise que ces aménagements sont présentés en Conseil de quartier. Elle rappelle que certains sont liés à la voirie : le budget de fonctionnement de celle-ci pour le 5e arrondissement est passé de 150.000 € par an à 25.000 € actuellement. De tels aménagements de voirie s'appuient donc dorénavant sur les Conseils de quartier. Elle ajoute que les budgets participatifs de la Mairie de Paris permettent de réaliser des projets émanant des habitants et des riverains de l'arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération à l'avis du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 28.

La Secrétaire de séance

Corinne GABADOU